

Ecole maternelle Buisson Rond - 12 rue des Hervelets -
21800 Chevigny-Saint-Sauveur

Année scolaire 2024/2025



C'est la rentrée

NOM :

PRENOM :

Informations de rentrée aux familles

Réunion de rentrée à l'école maternelle jeudi 12

Septembre à 17 h 30

Votre présence est vivement souhaitée, sans enfant pour des raisons de sécurité.

► Vous informer

Site de l'école : <https://le-chevigny-buisson-rond-21.ec.ac-dijon.fr/>

► Nous contacter

ATTENTION quelques changements pour cette année 2024 / 2025:

Le numéro de téléphone et l'adresse mail de l'école maternelle ne sont plus fonctionnels, nous vous invitons donc à utiliser ceux de l'école élémentaire:

Courriel : 0211616T@ac-dijon.fr

Tel : 03 80 46 11 29

► Horaires de l'école

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Accueil de 8h25 à 8h35 Sortie à 11h50

Accueil de 13h25 à 13h35 Sortie à 16h20

► Garderie périscolaire

La mairie met en place une garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h20 à 18 h45.

Pour tout renseignement , merci de contacter le 03.80.48.92.01.

► Cantine

Pour toute demande concernant la restauration scolaire, vous pouvez contacter le 03.80.48.15.20 ou par mail (assistante.enf.jeu@chevigny-saint-sauveur.fr)

► Pochette de liaison école/famille

Si votre enfant est nouvellement scolarisé sur l'école, vous apportez dès les premiers jours à l'école **une pochette plastique 3 rabats**

- **de couleur bleu si votre enfant est en petite section,**
- **de couleur vert si votre enfant est en moyenne section,**
- **de couleur rouge si votre enfant est en grande section.**

Cette pochette sert au transport par votre enfant des informations concernant sa vie scolaire. Toute l'année, vous nous la retournez dans les meilleurs délais pour faciliter la distribution des documents et leur saisie. En cas de perte vous la remplacez.

► Fiche de renseignements et fiche d'urgence

Merci de nous les retourner dans les meilleurs délais après les avoir complétées et corrigées avec un stylo rouge (si besoin).

► **Règlement intérieur et charte de la laïcité**

Le règlement intérieur et la charte de la laïcité sont consultables sur le site de l'école.

► **Assurance scolaire**

Vous transmettez une attestation scolaire dans les meilleurs délais à l'école.

La souscription d'une assurance scolaire pour les activités scolaires (obligatoires et facultatives) est un gage de sécurité pour les élèves et leurs parents. Elle garantit les dommages que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile) et qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels).

► **Obligation scolaire**

Votre enfant est soumis à une obligation d'instruction à 3 ans.

► **Fréquentation scolaire**

En cas d'absence non prévisible de votre enfant, vous en informez systématiquement l'école (répondeur) dans les meilleurs délais en précisant le motif et la durée de l'absence et vous remplissez à son retour un billet d'absence que vous remettez à l'enseignant.

► **Demande d'absence exceptionnelle**

En cas d'absence prévisible de votre enfant, sur plusieurs jours, vous remplissez une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle de l'élève, accompagnée d'un justificatif, un mois à l'avance et vous la remettez à l'enseignant. Ce formulaire est transmis, sous couvert du directeur, à la Directrice Académique qui vous adresse une réponse. Cette procédure doit être suivie même en cas de démarche tardive (non respect des délais).

► **Sorties des élèves**

Vous autorisez les personnes qui sont chargées des sorties de votre enfant. Une vérification de l'identité peut être faite par l'enseignant si la personne n'est pas connue de l'école.

► **Entrées dans l'école pendant les heures scolaires**

ATTENTION Les entrées et les sorties des élèves et des familles s'effectuent par le portail du périscolaire jusqu'à 8h35 (petit chemin qui longe l'école élémentaire). Par contre en cas de retard, après 8h35, il faudra entrer par le portail de l'école élémentaire (portail principal) .

► **Coopérative scolaire**

Elle soutient le financement des actions pédagogiques, des sorties pédagogiques et des spectacles pour enfants et vient en complément des crédits scolaires.

Montant de la cotisation : 14 € par enfant, 24 € pour 2 enfants à l'école maternelle.

Les chèques sont libellés à l'ordre de la coopérative scolaire maternelle Buisson Rond.

Votre participation financière est remise à l'enseignante dans une enveloppe .

► **ATTENTION: il faudra prévoir pour chaque enfant un change à mettre dans un petit**

sac qui restera à l'école car nous n'avons plus aucun vêtement de rechange sur l'école à ce jour.

► **Chaussons et vêtements**

Pour son confort (nuisance des bottes de pluie ou de neige portées toute une journée), pour sa sécurité (évolution en salle de motricité), vous fournissez à votre enfant une paire de chaussons marqués à son nom (pas de chaussons de style mules ou chaussons fantaisie pour des raisons de confort et de sécurité) Les vêtements déposés aux porte-manteaux sont marqués au nom de l'enfant pour éviter toute perte ou toute erreur.

► **Sieste** : Vous apportez un oreiller et une couverture pour le confort de votre enfant. Les draps sont fournis par l'école.

► **Collations / Anniversaires**

L'anniversaire de votre enfant peut être fêté en classe en accord avec les enseignantes.

► Dès les premiers jours d'école, vous apportez **deux boîtes de mouchoirs en papier et un paquet de lingettes.**

► **Quelques rappels**

- **L'accès à l'enceinte scolaire est interdit aux animaux même tenus en laisse.**
- **Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux scolaires.**

► **Vacances scolaires**

L'académie de Dijon se trouve en **zone A**

Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 2 septembre 2024	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 18 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	Vendredi 20 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver	Vendredi 21 février 2025	Lundi 10 mars 2025
Vacances de printemps	Vendredi 18 avril 2025	Lundi 5 mai 2025
Pont de l'Ascension	Mardi 27 mai 2025	Lundi 2 juin 2025
Vacances d'été	Vendredi 4 juillet 2025	

Les départs en vacances ont lieu après la journée de classe et la reprise le matin de la date indiquée.

L'équipe enseignante vous souhaite une bonne année scolaire.